

Initiatives ministérielles

aiderait à remédier aux lacunes de cette taxe, si, en fait, elle en a.

Je dois en déduire, je le crains, qu'elle est sans défaut, parce que tout ce que j'obtiens des députés d'en face qui prennent la parole, c'est des discours creux, des attaques sans fondement contre le gouvernement et un rejet général de la TPS, mais sans qu'on fournisse la moindre preuve pour le justifier. À mon avis, il y a une bonne raison pour cela, il n'y a, en fait, aucune raison valable pour rejeter la taxe sur les produits et services, et les députés le savent.

Le fait est que cette taxe avantage les pauvres et ceux qui ont de faibles revenus et qu'elle protège ceux qui ont des revenus moyens grâce au système de ristournes, comme le savent mes collègues.

Ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus seront vraiment avantagés par cette taxe parce que les choses essentielles à la vie, comme la nourriture, le logement, les soins de santé et l'enseignement, ne seront pas taxés. Les pauvres, qui dépensent proportionnellement une plus grande tranche de leurs revenus à ces choses essentielles, en particulier la nourriture et le loyer, paieront très peu de TPS à cause de cela. C'est pourquoi je trouve que la TPS est une mesure extrêmement progressiste.

Assurément la taxe sur les produits et services est une mesure réaliste qui offre une solution pratique à l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants, injuste et invraisemblable, qui empêche les Canadiens d'être concurrentiels sur le marché international.

Je ne suis pas la seule à penser ainsi. Le *Financial Post* appelle la TPS, la taxe sur les produits et services, la «taxe plutôt sensée». Les Canadiens informés, ceux qui comprennent le régime fiscal et qui ont étudié la taxe sur les produits et services sont d'accord.

Il est évident qu'un changement apporté au système nécessite une adaptation. Il en va de même pour tous les changements. Or, si le Canada veut se préparer à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale dans les années 1990 et au début du XXI^e siècle, ce changement est absolument essentiel.

Cinquante-deux pays, dont trois depuis un an, ont institué une taxe semblable à la TPS. En effet, en 1989-1990, l'Islande, le Japon et la Norvège sont venus grossir le nombre des pays qui, comme la France, la Corée, la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne de

l'Ouest et beaucoup d'autres, perçoivent une taxe à la valeur ajoutée.

Dans ces circonstances, pourquoi le Canada ne voudrait-il pas suivre cette vague de fond qui se répercute sur notre compétitivité à l'échelle internationale? Pourquoi ne voudrions-nous pas être à l'avant-garde des nations commerçantes prospères et adopter une politique financière permettant à nos citoyens de choisir eux-mêmes quand et où ils paieront leurs taxes, car c'est ce que fait la TPS.

Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de l'incidence sur les entreprises de la taxe sur les produits et services. Je dois dire qu'en ma qualité de femme d'affaires, je comprends les craintes et les préoccupations fréquemment exprimées. Les gens d'affaires détestent les changements, sauf ceux qu'ils peuvent administrer et opérer personnellement, et ils ont tout à fait raison. Naturellement, le milieu des affaires se méfie toujours du gouvernement.

Pour une fois, c'est lui qui sortira gagnant, car ses craintes ne sont pas fondées. C'est surtout la petite entreprise qui bénéficiera de cette taxe.

La semaine dernière, le chef de l'opposition, qui a démissionné aujourd'hui, a prononcé un discours très éloquent qui sera peut-être son chant de cygne, dans lequel il se lamentait, pleurait, avec une maîtrise parfaite de l'art oratoire, sur le sort d'un jeune de 7 ans qui vend de la limonade et qui devra renoncer à son petit commerce à cause de la TPS. Le député alléguait que la TPS allait briser l'esprit d'entreprise qu'on voyait naître chez ce jeune garçon.

Même si ces déclarations ont fait la manchette des journaux, je dois dire que le député avait tout à fait tort. Ce jeune de 7 ans, à moins d'être un génie et de gagner plus de 30 000 dollars par année, ne sera même pas visé par la TPS; pas plus que les professeurs de musique, les entraîneurs des patineurs, les couturiers, les hommes à tout faire, les gardiennes d'enfants, les apprentis imprimeurs, et tous ceux qui dirigent une entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 \$ par an.

En fait, la plupart des petites entreprises profiteront de la TPS parce qu'elle leur permettra d'accroître leurs liquidités, ce qui est important. Prenons, si vous le voulez bien, l'exemple des imprimeurs, un secteur que je connais bien. À l'heure actuelle, les imprimeurs perçoivent et versent ensuite la taxe de vente fédérale de 13,5 p. 100, en plus de toute taxe de vente provinciale qui pourrait s'appliquer dans leur cas. Je devrais plutôt dire qu'ils versent et perçoivent ensuite la taxe puisqu'ils ne la perçoivent que lorsqu'ils envoient leur facture et reçoivent l'argent qui leur est dû. Dans l'intervalle, ils doivent